



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 juin 2021

## OBJET :

DE-21-06-1-22) RENOUELEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM LOGIREP POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SIS 58 BOULEVARD DE LA LIBERATION

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210630-lmc1H8640H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021  
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération DE-09-1-09 du Conseil Municipal du 26 septembre 2012 ;

Vu les contrats de prêt numéros TE69375558 et TE69375854 passés entre la société anonyme d'HLM LOGIREP et ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels, concernant le refinancement de la dette PLS d'un montant global de 5 482 784,35 € concernant l'opération située 58, boulevard de la Libération ;

Considérant la demande de la société anonyme d'HLM LOGIREP d'obtenir le renouvellement de la garantie d'emprunt consentie précédemment par la ville de Vincennes pour ces nouveaux emprunts concernant l'opération d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (PLS), 58, boulevard de la Libération ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 juin 2021,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 juin 2021,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : La délibération DE-09-1-09 du Conseil Municipal du 26 septembre 2012 accordant la garantie de la ville à hauteur de 100% pour le remboursement de toute somme due au titre de l'emprunt d'un montant de 5 815 032 € contracté auprès de ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels pour l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux (PLS) sis 58 boulevard de la Libération, est abrogée.

ARTICLE II : Le Conseil municipal accorde la caution solidaire de la Commune à hauteur de 100% pour le remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 5 482 784,35 € (cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et trente-cinq centimes) que la société anonyme d'HLM LOGIREP se propose de contracter pour l'opération d'acquisition-amélioration de 38 logements sis 58,

boulevard de la Libération à Vincennes, auprès d'ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels et dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt</b>	<b>5 482 784,35 €</b>
<b>Objet</b>	Refinancement emprunts PLS Opération située 58 boulevard de la Libération, Vincennes (94). Contrats PLS n°3924706 13 et contrat PLS n°3924706 22
<b>Phase de mobilisation</b>	
Durée	12 mois maximum
Périodicité	annuelle
Taux	0,93 %
<b>Commission d'engagement</b>	0,10 % du montant emprunté
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée	30 ans
Périodicité	annuelle
Taux	0,93 %
Amortissement	progressif
Remboursement anticipé	

\* sur la base du taux de livret A de 0,50 % à ce jour.

**ARTICLE III** : Au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la Commune de Vincennes s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d' ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels discute au préalable l'organisme défaillant.

**ARTICLE IV** : La Commune de Vincennes s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

**ARTICLE V** : L'Assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la Commune de Vincennes et la société anonyme d'HLM LOGIREP.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***

<p>Accusé Réception en Préfecture :  094-219400801-20210630-lmc1H8640H1-DE  Date de réception en Préfecture : 06/07/2021  Date de Publication : 06/07/2021</p>
--